



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 4 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nicolas GRIFFOND, Marie-Paule SCHENCK.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h05.*

---

## **0. Ordre du jour**

M. le Maire propose et le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Indemnisation de l'assurance dommages ouvrage suite au sinistre de l'école
- Achat d'une action de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté
- Vente d'anciennes grilles
- Transfert du fonds de commerce de Mme Marie Élisabeth GIROD à M. Philippe GRUBER

## **1. Enfance, jeunesse**

### Frais scolaires 2016-2017

Après avoir pris connaissance du détail des différentes dépenses engagées par la Commune au titre des frais scolaires pour l'année 2016-2017, il est constaté que le coût par élève est de 792,11 €. Il sera donc demandé les participations suivantes aux communes qui ont des enfants à l'école :

- Bief-du-Fourg..... 22 élèves .....soit 17 426,42 €
- Cerniébaud .....2 élèves ..... soit 1 584,22 €
- Longcochon ..... 1 élève ..... soit 792,11 €

### **Rentrée scolaire 2017-2018**

M. le Maire et Mme la conseillère municipale en charge de l'enfance et de la jeunesse font le point sur la rentrée scolaire du matin même à l'école des Barbouillons. En dehors du contexte particulier, la rentrée s'est bien déroulée. L'école compte actuellement 131 élèves, un chiffre jamais atteint auparavant pour l'accueil des enfants de la petite section au CM2. On notera également l'arrivée de Johanna JOLY, nouvelle enseignante pour la classe de CM1-CM2 et celle de Christian MARANDET qui assure la décharge de direction le jeudi.

### **Achat d'une action de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, la Région Bourgogne Franche-Comté est pleinement compétente en matière de transports scolaires sur l'ensemble de la nouvelle région. Pour mener à bien cette mission, la Région vient de créer une société publique locale (SPL) pour rassembler les anciennes régies départementales du Doubs et du Jura, ainsi qu'une SPL bourguignonne.

Pour pouvoir continuer à bénéficier du transport des élèves de l'école lors de sorties (piscine, ski...), il est nécessaire pour la Commune de faire partie de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté en achetant une action, au prix de 10 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter une action. Les crédits seront ouverts au compte c/272 « Titres immobilisés » pour un montant de 10 € à prélever sur les « dépenses imprévues » au compte c/020.

## **2. Administration générale, finances**

### **Archives municipales**

Conformément aux articles 193 et 254 du code civil, M. le Maire est responsable civilement et pénalement de l'ensemble des archives de sa commune. La gestion des archives constitue une dépense obligatoire pour la commune (article L. 2321-2 du code général des collectivités). L'archiviste du Centre de Gestion est intervenu dans le courant du mois de juin pour réaliser la prestation de classement, de destruction des documents éliminables et procéder à l'élaboration d'un répertoire concernant les communes historiques de Petit-Villard, Essavilly, Froidefontaine et Mignovillard. Le devis ayant été signé antérieurement à la création de la commune nouvelle, le conseil municipal approuve le nouveau devis du centre de gestion concernant les archives de Communailles-en-Montagne pour un montant de 1 160 € HT. L'intervention pourrait avoir lieu fin 2018.

### **Décision modificative**

M. le Maire propose et le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ouverture des crédits suivants pour le paiement des travaux d'enfouissement de réseaux secs dans la rue du Processionnal à l'occasion des travaux de la salle des sports :

- Dépenses d'investissement – c/2041582 « Subvention équipement versée à d'autres organismes » : + 9 000 €
- Recettes d'investissement – c/020 « Dépenses imprévues » : - 9 000 €

### **3. Forêts et bois : commission du 23 août 2017**

#### **Droit de préférence et droit de préemption**

Le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption de la Commune sur les parcelles D 26 et D 52, et de ne pas exercer le droit de préférence de la Commune pour les parcelles D 32, D 33, D 34 ainsi que la parcelle AC 67.

#### **Ventes de bois**

L'adjointe responsable de la forêt fait le point sur les prochaines ventes :

- Feuillus : vente à Crançot pour les parcelles 72 (grumes), 17 et 61.
- Résorption du stock de bois d'affouage : vente à Crançot pour les parcelles 3, 34, 35 (si les résineux ont été abattus dans les délais).
- Résineux : vente à Ney le 21 septembre pour la parcelle 33.
- Résineux : vente à Levier courant novembre pour la parcelle 47.
- Fontaine Bouchard (forêt non soumise) : des bois secs et des verts à éclaircir seront marqués et proposés sur pied à la Scierie Chauvin (en attente de prix). Cette coupe permettra de limiter le verglas dans le secteur de la scierie.
- Du nettoyage est nécessaire dans les communaux à Froidefontaine et Mignovillard. Les bois nécessaires seront marqués et une vente amiable à Alain PAQUETTE et Jérôme SERRETTE sera proposée à la prochaine séance.

#### **Affouage**

Le tirage au sort de l'affouage 2017-2018 a lieu le vendredi 8 septembre à 20h30 à la mairie. Par ailleurs, pour l'année prochaine, la commission « Forêts et bois » propose de permettre aux foyers éligibles à l'affouage de choisir entre un lot de 10 stères et un lot de 20 stères pour mieux correspondre aux besoins réels de chauffage. Cette proposition a fait l'objet d'une vérification juridique auprès de la Préfecture.

### **4. Bâtiments, patrimoine communal**

#### **Ancienne gare : attribution du lot n°6 – Plomberie, sanitaire, chauffage**

Suite à l'ouverture des plis par la commission MAPA le 3 juillet 2017 et au rapport d'analyse transmis par le maître d'œuvre, SICA Jura, le conseil municipal attribue le lot n°6 – Plomberie, sanitaires, chauffage pour la réhabilitation de l'ancienne gare en 2 logements BBC à l'entreprise GODIN Arnaud SAS de Nozeroy, pour un montant de 25 552,00 € HT.

#### **La Poste : mission d'assistance pour la rénovation énergétique point sur la rénovation intérieure**

L'adjointe et la conseillère municipale en charge du projet présentent les travaux en cours : réfection des murs et des parquets, achat d'une nouvelle cuisine...

Par ailleurs, il est indiqué que, suite à un contact avec le CAUE du Jura et la SCIC « Rénovons ! », spécialisée dans la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments, les travaux que la Commune envisageait pour l'isolation extérieure et

le changement des menuiseries du rez-de-chaussée sont beaucoup plus complexes – et chers – que ce qui était prévu. La SCIC « Rénovons ! » a proposé son assistance pour les missions suivantes, au choix :

- Cahier des charges et suivi des travaux de remplacement de fenêtres : 750 € HT
- Réalisation d'une esquisse et mission complète pour la rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment : 2 750 € HT

Après débat, considérant que le budget alloué à cette opération serait sensiblement dépassé, le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux propositions de la SCIC « Rénovons ! » et fait le choix de ne pas entreprendre l'isolation extérieure du bâtiment. En revanche, les fenêtres et portes du rez-de-chaussée seront remplacées, en prenant en compte l'isolation future du bâtiment (fenêtres simple vantail, avec dormant important pour l'isolation future des encadrements de fenêtres).

### **Salle des sports : ouverture d'une ligne de trésorerie, point sur les travaux**

M. le Maire fait le point sur l'avancement des travaux et le respect du calendrier. Il fait part de la nécessité de trouver un financement temporaire à l'opération, pour un montant maximum de 1 700 000 € sur un an, pour assurer le paiement des travaux, dans l'attente du versement des subventions et du déblocage des emprunts. Les solutions de la ligne de trésorerie et du prêt-relais sont présentées.

Dans l'attente de la réception de la totalité des offres sollicitées auprès des établissements bancaires ainsi que des conseils de Mme la Trésorière, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour ouvrir une ligne de trésorerie ou contracter un prêt-relais, pour une durée maximum d'un an et un montant maximum à débloquent de 1 700 00 €.

### **Terrain synthétique : mission de maîtrise d'œuvre**

La Communauté de communes du Plateau de Nozeroy avait conçu un projet de création d'un terrain synthétique de 50 x 60 m, à côté du stade d'honneur de Mignovillard. La compétence ayant été restituée aux communes à l'occasion de la création de la nouvelle communauté de communes, c'est la Commune de Mignovillard qui doit mener à bien le projet, avant que la compétence sur les équipements sportifs de Mignovillard soit reprise par le SIVOM du Plateau de Nozeroy.

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'œuvre de cette opération à l'Atelier Ladoy et au Cabinet Boudier pour un montant de 8 260 € HT, soit 3,3 % du montant prévisionnel des travaux (249 180 € HT). La mission de mandataire est confiée au SIDEC, sans coût supplémentaire à l'occasion des travaux de réhabilitation-extension de la salle des sports.

### **Demande de location de salle, association « L'envol du Phénix » (Qi Gong)**

Par un courrier du 3 juillet, Mme Isabelle DOLE MAURO propose d'ouvrir un cours de Qi Gong à Mignovillard le mardi soir de 19h15 à 21h sous condition d'avoir suffisamment de candidats. Elle demande une salle chauffée disponible sur la commune. Le conseil municipal donne son accord pour la location de la salle des fêtes sur l'année, dans le créneau demandé et pour un montant de 150 €. Une convention de location sera signée entre les parties.

### **Indemnisation de l'assurance dommages ouvrage suite au sinistre de l'école**

M. le Maire fait un rappel de l'historique du dossier, avec un sinistre survenu début juin 2015 qui a inondé l'école, l'ouverture d'un dossier au titre de l'assurance dommages ouvrage et l'expertise qui a été diligentée. Après plusieurs réunions avec les parties concernées et sans que la Commune ne soit décisionnaire de la solution, l'expert a transmis son rapport définitif à l'assurance dommages ouvrage. Cette dernière propose une indemnisation de 71 058 € TTC à la Commune, permettant de financer des travaux d'installation d'une réserve de 60 m<sup>3</sup> en aval de l'extension de l'école pour collecter les eaux pluviales lors de fortes pluies, considérant que l'extension de l'école n'a pas été conçue correctement (trop basse) et que les travaux n'ont pas totalement été exécutés correctement. Sans réelle possibilité de refuser, le conseil municipal prend acte de la solution de l'expert et accepte l'indemnisation proposée.

### **Vente d'anciennes grilles**

Suite à l'affiche public réalisé, le conseil municipal approuve les ventes suivantes :

- Anciennes grilles de la mairie-école de Mignovillard : Jean-Michel VALLET pour un montant de 900 € (Mme Carmen VALLET ne prenant pas part au vote)
- Anciennes grilles du monument aux morts de Froidefontaine : Michel PERNOLLET pour un montant de 300 €.

## **5. Urbanisme et voirie**

### **Nouveau quartier : attribution de la mission de mandataire, consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre**

Dans la suite des réflexions menées avec le CAUE du Jura pour l'urbanisation future des parcelles situées en zone 1AU du PLU, le conseil municipal décide de retenir la seule offre reçue après consultation, à savoir celle du SIDEC du Jura pour la mission de mandataire sur cette opération jusqu'à la fin de l'urbanisation de la première tranche (parcelles ZI 36 et ZI 267), pour un montant de 28 811,50 € HT.

Le travail va se poursuivre en septembre avec la rédaction conjointe du cahier des charges pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre (paysagiste, architecte, urbaniste, géomètre...) d'ici fin 2017-début 2018. La mission de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera dans un premier temps d'avoir une réflexion sur l'ensemble du secteur 1AU afin de vérifier sur le long terme la dimension des réseaux nécessaires, etc. Dans un second temps, l'équipe sera chargée de la conception de la première tranche d'urbanisation du nouveau quartier sur les parcelles dont la Commune aura fait l'acquisition.

### **Programme d'investissements de voirie 2018-2019**

Suite à sa visite sur le terrain du 26 août et sa réunion du 1<sup>er</sup> septembre, la commission « Urbanisme et voirie » propose de consulter des bureaux d'études pour concevoir la réfection, en 2018-2019, de l'impasse de la rue de Mouthe, de la rue de la Sauge, de l'impasse de la Sauge, de la rue de Mouthe et de la portion de la rue de Frasne située

en contrebas de la route départementale. A cet important programme pourrait être adjoint la réfection de plusieurs portions de trottoirs endommagés.

Par ailleurs, le conseil municipal délégué en charge de la voirie précise que la commission a étudié des mesures à mettre en place pour réduire la vitesse de circulation dans la rue principale de Communailles-en-Montagne. Une réunion avec le conseil départemental sera organisée prochainement pour évoquer ce projet.

Enfin, les travaux du Département pour la réfection de la rue de Mouthe vont démarrer mi-septembre. La Commune profite de ces travaux pour installer un plateau surélevé à l'entrée du village et pour remplacer les bordures de trottoir les plus endommagées.

## **6. Tourisme**

### **Plan de développement de La Bourre**

Les commissions « Urbanisme et voirie » et « Environnement, cadre de vie et tourisme », à l'occasion d'une réunion sur place, ont engagé une réflexion sur le développement touristique du site de La Bourre, pour concevoir un projet plus global que la simple réfection du parking. Ce projet est en cours de rédaction et doit permettre de mieux accueillir le public, de proposer des activités simples et attractives tant pour les habitants de la commune et des alentours que pour les touristes.

Quelques exemples des propositions dont la mise en œuvre s'échelonne sur plusieurs années : réfection du parking, création d'une réserve incendie, installation d'une petite aire de jeux, meilleure balisage de départ des randonnées, randonnée ludique pour les enfants, centrale photovoltaïque...

### **Transfert du fonds de commerce de Mme Marie Élisabeth GIROD à M. Philippe GRUBER**

Le conseil municipal donne son accord pour la transmission du fonds de commerce de Mme Marie Élisabeth GIROD à M. Philippe GRUBER. L'accord de la Commune était rendu nécessaire par les dispositions contenues dans la convention administrative qui lie les gestionnaires du Chalet de la Bourre à la collectivité.

*La séance est levée à 22h40. Prochaine séance : lundi 2 octobre à 20h.*

Le Maire,  
  
Florent SERRETTE

